

Commune de Lit-et-Mixe

Conseil municipal du 23 novembre 2016

Compléments au procès-verbal et au compte-rendu de la mairie par l'opposition municipale

Préambule à l'ordre du jour

Remarques relatives au conseil précédent du 26 octobre 2016

Concernant le compte-rendu :

Stéphanie ARNE fait la remarque suivante :

Il est précisé dans ce compte-rendu que le procès-verbal de la réunion du 12 septembre a été remis par François PEHAU la veille du conseil du 26 octobre.

Or, François PEHAU n'a pas remis ce procès-verbal la veille, comme indiqué, mais le jour même de la réunion du conseil. Cette remarque tient son importance du fait que les conseillers ne l'ayant découvert qu'en séance, il leur était difficile d'en prendre connaissance avant de le signer.

Concernant le procès-verbal :

Pierre JUYON fait remarquer à François PEHAU les explications incompréhensibles rapportant le point n°6 qui concerne l'engagement des travaux du centre technique.

Il rappelle clairement ce qui avait été dit et convenu :

- L'opposition avait fait remarquer que choisir d'implanter la maison de santé sur la zone artisanale, entre le centre de secours et le centre technique, amenait à reconsidérer le positionnement du centre technique se traduisant par la réduction de l'espace lui étant alloué dans le projet initial.
- Que ce choix n'aurait que des conséquences nuisibles au bon usage du centre technique : réduction de la cour intérieure, bâtiments positionnés devant le hangar actuellement en place, etc...

- Qu'il y avait, en outre, suffisamment de terrain disponible sur la zone pour déplacer la maison de santé et maintenir le centre technique tel que prévu sur le projet initial.
- Que l'opposition souhaitait déposer un amendement pour voter la révision de cette implantation.

Monsieur le maire avait alors demandé à Daniel DUFAU de réunir la commission pour étudier le sujet.

Suite à cette intention, l'opposition n'avait pas déposé son amendement et approuvé l'engagement des travaux du centre technique.

Contestation de la délibération n° 77/2016

Pierre JUYON présente une réclamation :

Suite à la remarque précédemment formulée, la délibération 77/2016 relative à l'engagement des travaux du centre technique municipal reprend l'énoncé de la note de synthèse qui porte une mention qui ne respecte pas les modalités convenues en conseil municipal et qui conditionnaient le vote.

Il est écrit, je cite : « *L'opération relative au hangar étant achevée, il convient de finaliser le projet initial par la construction du bâtiment administratif et technique tel que recalé en fonction de la dernière modification apportée à l'avant-projet sommaire* ».

La mention « *tel que recalé en fonction de la dernière modification apportée à l'avant-projet sommaire* » n'a pas lieu d'être et doit être supprimée.

La même remarque s'applique au compte-rendu puisqu'il est le copié-collé des délibérations rassemblées dans le document par ordre chronologique.

Le maire affirme que la demande a bien été entendue et que l'implantation de la maison de santé et des bâtiments du centre technique sera débattue lors d'une prochaine réunion de la commission « Cadre de vie et infrastructures ».

Daniel DUFAU confirme.

Délibération 75/2016

Décision modificative n°6 (solde des factures du hangar municipal)

Pierre JUYON fait ensuite part de l'analyse des factures qui ne lui ont été transmises que partiellement, ce qui ne lui a pas permis d'identifier l'origine des 21000 euros de la décision modificative n°6 objet de la délibération 75/2016 et qui était sensé porter sur des honoraires d'organismes de contrôle.

D'autre part, il fait remarquer une différence substantielle entre les options retenues par la commission pour le lot maçonnerie portant sur un montant total TTC de 5782 euros alors qu'une somme d'un montant TTC de 47 986 euros est portée sur la facture, soit une différence de 42 204 euros.

Ordre du jour

Tarif applicable au Camping Municipal pour la saison 2017

Pierre JUYON demande à Jean WATIER qui a préparé ces tarifs, compte-tenu que la commission finance*, composée de 8 membres du conseil et en charge de la gestion du camping municipal n'a pas été réunie.

Le maire répond qu'il a rencontré les techniciens et les gérants du camping pour leur demander leur avis. Considérant qu'ils sont sur le terrain et en charge des réservations, il s'est lui-même fondé sur leurs remarques.

Pierre JUYON fait remarquer que ces tarifs ne cessent d'augmenter substantiellement chaque année et qu'il faudra bien qu'un jour, ça s'arrête.

Jean WATIER et le maire argumentent les spécificités de plus en plus rares de ce type de camping de bord de mer pour justifier de cette augmentation.

Le maire ajoute que pas mal de travaux ont été programmés : réfection des blocs sanitaires et de la réception.

Stéphan GILBERT attire l'attention sur la conséquence d'une augmentation qui entraîne avec elle d'autant celle du montant de la consommation électrique. Il fait part de remarques que lui ont formulées quelques campeurs sur des dépenses beaucoup trop élevées.

Pierre JUYON déplore que ce débat ait lieu en conseil municipal. Une préparation en commission aurait été largement préférable car elle aurait permis de dégrossir le sujet. Il propose d'y convier Stéphan Gilbert qui vient d'apporter des remarques pertinentes.

La grille des tarifs présentée au vote du conseil étant déjà finalisée sans qu'elle y ait participé, l'opposition s'abstient sur l'approbation de ces augmentations.

** Sont membres de la commission finance : Jean WATIER, Gérard NAPIAS, Céline LACOSTE, Elodie PRADALIER, Liliane LESBATS, Isabelle WARLOP, Pierre JUYON.
Le maire est président de droit*

Renouvellement des contrats des agents du Camping Municipal

A l'instar du point précédent, la commission n'a pas été réunie pour débattre de la reconduction des contrats des agents.

Pierre JUYON demande à Jean WATIER, vice-président de la commission finance qui a pour mission la gestion du camping municipal, si un compte-rendu a été réalisé sur l'organisation du camping, le travail des agents, leurs remarques et leurs attentes.

Le maire s'immisce pour féliciter les agents de leur travail et d'un exposé confus et faiblement audible, il ressort qu'aucune remarque particulière n'est à formuler, que le camping est bien géré.

En l'absence d'un audit et d'un compte-rendu sérieux sur l'organisation et le fonctionnement du camping municipal, l'opposition s'abstient sur la reconduction des contrats des agents.

Huis clos

A l'issue du Conseil, le maire demande un huis clos pour faire une annonce aux conseillers.